L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de la Chartres.

"NOUVELLE-ORLEANS"

JEUDI MATIN, 30 DECEMBRE.

FEUILLETON.

LE BEAU SOLIGNAC.

PAR JULES CLARETIE.

X

La petite comtesse.

Agostino était encore debout à la même place, fasciné et pensif, que la lourde porte, poussée par les valets, n'était déjà refermée et que le marquis gardait encore sur les prunelles cette sorte de tâche noire que donne le soleil regardé fixément. Il ne savait, en vérité, si cet éblouissement lui restait de l'éclat sign des émeraudes ou de la beauté de cette femme apparue ainsi et disparue, et qui laissait après elle comme un parfum d'amour et un sillon de lumière.

—La comtesse de Farges? se dit Agostino. Avis de femme, avis du diable. Est-ce qu'Andréina aurait eu raison?

La vie a de singuliers rapprochements et d'étranges antithèses: pendant que le marquis d'Olona redoutait de voir se dresser entre Thérèse et lui le visage menaçant de Rivière, le commandant n'avait plus d'ennemi, retrouver l'Italien et le tuer. Mais, pour Rivière plus encore que pour Ciampi, la prudence était nécessaire. La police recherchait le commandant avec autant d'activité qu'elle guettait Thérèse. Un pas au dehors, une démarche imprudente, et le commandant était perdu:

Claude Rivière, en sortant du Temple, avait d'ailleurs fait à Soliguac le serment de ne point follement compromettre sa liberté pour satisfaire plus tôt sa vengeance, et ce serment, le colonel le lui avait rappelé avec une gravité profonde. Soliguac avait sur son ami l'autorité qu'impose le bienfait: il pouvait facilement arrêter Claude Rivière, prêt à risquer sa propre vie pour trouver la trace de Thérèse. Il n'avait qu'à lui adresser cette question:

—Qui vous dit que vous, de nouveau prisonnier, une enquête nouvelle, des recherches, des confrontations, ne pourraient compromettre les geôliers qui ont été vos complices et moi avec ces geôliers?

Soliguac savait bien que nulle raison de prudence n'eût empêché Rivière d'aller droit à son but, mais il n'ignorait pas non plus que, pour épargner un danger à son ami, le commandant resterait dans son ombre, patient dans sa souffrance.

Et c'était pourquoi Soliguac, qui ne redoutait rien, avait manifesté cette crainte. Pour détourner le danger de la poitrine de son ami, il affectait de le voir dirigé contre la scène.

Rivière vivait inconnu dans une petite maison de la rue Neuve-Saint Jean, comme on appelait alors la partie de la rue du Château-d'Eau comprise aujourd'hui entre le Faubourg-Saint-Martin et la rue Saint-Denis,—maison solitaire, placée non loin du chantier de bois et—par un sombre hasard—tout près de la maison sinistre qu'habitait encore à cette époque Sanson, le bourreau. Soliguac avait d'ailleurs pensé qu'on pouvait plus facilement demeurer ignoré dans ce quartier populeux, et les voisins eux-mêmes ne se doutaient pas que le petit pavillon blotti derrière les piles de bois et les grands arbres avait depuis quelque temps un locataire. Aucun œil indiscret. Un étroit passage entre les maisons voisines et le chantier qui permettait au bonhomme Jean d'aller voir son fils, rarement et en s'efforçant de n'être ni vû ni suivi.

A peu de choses près, la vie de Claude était celle que menait Ciampi, c'est-à-dire une vie de troubles continuels et d'angoisses. Un obstacle puissant s'élevait ainsi entre ces deux hommes et les empêchait de se chercher à travers la foule et de s'entre-déclirer: c'était le danger commun. Agostino était obligé de rassurer Thérèse à toute les regards: Claude se voyait contraint de subir cette espèce de captivité volontaire dans l'asile que lui avait choisi Soliguac.

—Mais du moins, se disait-il, ce supplice ne durera-t-il pas longtemps!

Sur quoi, sur quelles probabilités, sur quels espoirs, sur quelles gens comptait-il pour relevenir libre de ses actions, maître de punir un lâche? Claude n'en savait rien. Sur le colonel Bernard Thévenot, sur Soliguac, sur le hasard, sur l'impossible, sur toutes ces choses à la fois et sur rien, peut-être. Les malheureux ont des ces confiances d'enfant et de ces superstitions de femmes.

—L'important, — disait Chambaraud, que le bonhomme Jean avait prévenu,—c'est que le pauvre garçon soit libre. En vérité, il est été sinistre de voir périr un homme de sa valeur. Cette Thérèse, qu'était-il, tout en goûtant aux cailles de juillet.... Qui m'eût dit?.... Ah! quand les femmes ont le diable au corps!....

Et la cuisinière Julie, entendant l'exconventionnel revenir toujours à son refrain habituel, répétait à l'*officieux* de Chambaraud:

—Voyez-vous, citoyen Plantade, vous ne m'ôterez jamais de l'idée que monsieur a été autrefois mordu au cœur par quelque particulière et que la morsure saigne toujours. Oh, oui, citoyen Plantade, même à son âge! Il y a de ces blessures-là qui ne se ferment jamais!

—C'est à savoir, répondait Plantade, toujours discret comme la tombe.

Chambaraud,—qui ne sortait jamais de l'hôtel de la rue des Postes, vivant en loup dans sa bibliothèque, au fond de son jardin, et ne s'égayant, l'vrai dire, que dans sa salle à manger,— Sylvain Chambaraud était allé, la nuit, voir Claude Rivière dans son asile. Ces deux hommes s'étaient regardés un moment, le vieux tendant les mains au plus jeune et lui disant:

—Je vous plaine!

Et le commandant Rivière, avec une expression de résignation sublime et naïve:

—Oh! l'être le plus à plaindre, avait-il dit, c'est celui qui viole la parole librement consentie, celui qui s'étant donné se reprend, celui qui ment après avoir juré! Et ce n'est point la douleur, c'est la trahison qui doit réclamer de la pitié!

Le conventionnel s'était senti profondément ému par cette sorte de stoïcisme d'autant plus admirable qu'il cachait une passion ardente, une de ces passions uniques qui emplissent toute une existence.

—Vous avez raison, avait répliqué Chambaraud. Au reste, il y a deux sortes d'hommes, ceux qui demandent avant toutes choses à la vie le bonheur, et ceux qui en acceptent les devoirs. Vous êtes de ces derniers, mon cher Claude, et si quelques-uns peuvent vous en blâmer, moi je vous en admire. Mais, un peu désillusionné sur les hommes et les choses, je veux vous donner un conseil. La liberté est femme, elle aussi; ne lui voyez donc pas votre vie tout entière!

—J'appartiens à la cause que j'ai déjà servie et je lui resterai fidèle jusqu'à mon dernier soupir!

—Et vous, aurez raison, sur mon âme. Mais là encore point de duperie. La fortune est avide de se courtiser sous un maître. Laissez-la camper et, faites comme moi. Tandis que l'orgie de la force passe à travers le monde, enfermez-vous avec vos livres et relisez *Candide!*

—Ma vie est à mes compagnons d'armes. Le jour où ils viendront me dire: Mourons ou affranchissons-nous, je mourrai!

—Et l'immense cohue anonyme regardera passer vos cadavres sans colère et laissera l'herbe couvrir vos tombes sans vous garder un souvenir!

—Soit. J'aurai du moins fait mon devoir!

—Et s'il fallait le faire avec vous, je serais bien capable de laisser là mes livres, mes fraises au printemps et mes cerneaux en automne! Le sacrifice, c'est quelque chose! Après tout, vous avez peut-être raison, mon cher Claude!

C'était sur ce mot que l'ancien conventionnel avait quitté le commandant.

Claude Rivière, pénétré de douleur, trompé, trahi, était donc plus heureux qu'Agostino Ciampi dans son triomphe, un triomphe lâche et qui, d'ailleurs, recherchait l'ombre comme d'autres recherchent le bruit. Il n'était fait, au surplus, dans l'âme de l'Italien, un travail profond, il s'était produit en elle comme une sourde germination de pensées nouvelles depuis cette heure où le doigt d'Andréina lui avait, en quelque sorte, montré de loin un but inconnu, une piste à suivre.

La comtesse de Farges! C'était, en effet, là un parti superbe, quelque chose d'éblouissant et d'inespéré. La fortune se présentait, vivante et charmante, sous les traits d'une femme! L'homme qui l'épouserait deviendrait riche d'un coup comme par un prodige. Et Agostino, après avoir demandé quelles étaient la vie, le caractère, les espérances de la jeune veuve, en était venu à se poser, lui aussi, ce point d'interrogation qui revient si souvent sur les lèvres italiennes:

—*Chi lo sa?*

Qui sait? L'éternelle songerie des gens et des peuples qui rêvent l'impossible. Et à force de rêver, tout Italien rend accessible l'impossibilité même.

Mais Agostino aimait encore Thérèse! Et bien! il l'aimerait toujours! Et Louise! Il s'en ferait aimer! Pourquoi pas! Toutes ces pensées lui venaient au cerveau et les questions résolues aussitôt, le marquis répétait: *Qui sait?*

La comtesse Louise de Farges était peut-être la plus jolie femme de la cour de l'empereur. Elle avait vingt ans, elle était veuve, et on disait tout bas qu'elle avait le droit de se donner pour une jeune fille. Fort M. le comte de Farges n'était plus là pour réclamer. On comparait souvent la comtesse à la belle Mme Récamier, comme elle inattaquable et inattaquée; mais, au dire des salons, la comtesse Louise était moins déesse, plus femme, et l'on sentait que dans sa poitrine un cœur battait ou pouvait battre. Le joli sourire qui passait d'habitude sur ses lèvres rieuses semblait dire seulement:

—Je ne demande qu'à aimer, mais je veux choisir!

Rebelle en effet à tout honteux projet de mariage, ne voulant plus, disait-elle, recommencer à faire le bonheur d'un autre sans le partager, elle demeurait indépendante, n'ayant pour toute famille que son grand-père, austère vieillard qui était comme la personnification même du passé, et avec lui des parents éloignés. Riche, adorée par ses amis, admirée, aimée de la foule des salons, heureuse de sentir que chaque main tendue vers elle, chaque regard échangé était une avance et parfois comme une caresse, la comtesse Louise se laissait vivre, toute enchantée et comme enivrée dans cette atmosphère d'élégance, d'affection, de dévouement et d'amour.

Au dernier Salon, le portrait de la comtesse de Farges, peint par Robert Lefèvre, avait été le grand événement, la vraie séduction de Paris. Comme on en parlait devant Napoléon, et qu'on reprochait à la beauté de Louise de Farges une certaine grâce qu'on traduit vulgairement par le mot, d'ailleurs impropre, de "mièvrerie," l'empereur répondit par ce mot que nous ont rapporté les *Mémoires* du temps:

—Il y a de belles femmes qui ne seraient belles que dans un régiment de dragons! La comtesse Louise est charmante comme un bijou!

Mme de Farges passait au surplus pour l'enfant gâtée de l'empereur qui lui savait gré d'embellir sa cour. Il plaisait au parvenu le voir auprès de lui la descendante d'une famille illustre. Le comte de Farges avait été un des premiers gentilshommes ralliés au régime impérial, et l'officier de fortune, devenu César, n'oubliait pas l'honneur qu'avait fait à son empire de fraîche date, ce descendant des preux. Louise de Farges n'était-elle pas elle-même la fille du marquis de Navailles, et le vieux Navailles, septuagénaire, qui vivait encore, ne pouvait-il devenir, si la comtesse s'en mêlait, un des sénateurs de l'empire?

D'ailleurs l'empereur subissait, comme les autres, le charme de la grâce exquise, honnête, irrésistible de la comtesse Louise. Il vantait le goût délicieux de ses toilettes et, plus d'une fois, devant ses impériales fâcheries avec Joséphine à laquelle il reprochait fréquemment, comme on sait, ses dépenses extravagantes, ne voulant, disait-il, voir jeter l'argent par les fenêtres, qu'à ceux-là seuls qu'il enrichissait, on l'avait entendu s'écrier:

—En vérité, ma chère, prenez modèle sur la comtesse Louise! Elle sait admirablement s'habiller! Elle ne s'affuble pas de colifichets! Elle ne met pas de ces affreux turbans à aigrette si chers à ce *bas bleu* de Mme de Staël! C'est un modèle, c'est l'oiseau rare que cette petite femme là!

(*A continuer.*)

Plumes en or et crayons chez HILL No 86 rue St-Charles.

Beaux thés noirs, verts ou mêlés pour une piastre la livre, au magasin de thé de la rue du Camp No. 5. Tout acheteur d'une livre ou plus recevra gratis une magnifique boîte à thé.

Le MAGASIN ROUGE, coin Royale et Dumaine, vient de recevoir à l'occasion des fêtes, un bel assortiment de chaussures pour hommes, femmes et enfants. Tout le monde est invité à aller les examiner.

Grand sacrifice. Voici les fêtes, ceux qui désirent se coiffer devront s'adresser au Robt. E. Lee qui a réduit ses prix.

Bon marché en Bijouterie chez HILL, No 86 rue St-Charles.

A nos Abonnés des campagnes

Nous sommes obligés de payer à la Nouvelle-Orléans même, depuis le 1er janvier 1875, d'après la nouvelle loi du Congrès, le port de tous les journaux que nous expédions à nos abonnés de l'intérieur. C'est donc à ces derniers, à qui leur poste locale ne pourra plus rien réclamer, de nous rembourser, ou de nous payer le port en même temps que le prix de l'abonnement.

Le port est de 10 cents par mois, pour l'édition quotidienne, et de 25 cents par an pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste ainsi que nos agents devront donc se faire payer ce montant additionnel et nous le transmettre en même temps que le prix de l'abonnement.

CE MOIS SEULEMENT, tout acheteur d'une piastre de thé ou plus, au dépôt de la rue du Camp No 5, recevra gratis une belle boîte à thé. Allez sans délai.

Taux du port de lettres, etc. pour les Etats-Unis.

Voici les taux du port des lettres, etc. pour les Etats-Unis.

N. B.—Tout ce que transporte la malle (excepté les journaux envoyés à des abonnés, d'un bureau de publication connu) doit être affranchi d'avance par des timbres.

Une lettre sur laquelle un port est payé en plein, mais sur laquelle un port additionnel peut être exigé, sera expédié lorsqu'elle aura été déposée à un bureau de poste, mais il sera dit sur la lettre que le reste du port devra être perçu sur livraison. Si le port n'est point payé ou si moins qu'un port plein est payé, la lettre sera envoyée au bureau où sont déposées les lettres non réclamées. Si, par inadvertance, elle arrive à destination, elle paiera, sur livraison, le double du port. "Un port plein signifie trois cents."

Dans les grandes villes, dans les districts qui touchent à de grands centres de population et ayant deux (ou davantage) bureaux de poste à une distance de trois milles l'un de l'autre, toute lettre déposée à l'un de ces bureaux et adressée à une localité dans les limites de livraison d'un autre de ces bureaux, laquelle lettre aura été affranchie par insuffisance par le paiement du port local seulement, pourra être expédié, mais le reste du port devra être perçu sur livraison.

Si des articles qui doivent payer différente taux de port sont envoyés dans un seul paquet, le taux le plus élevé devra être payé sur tout le paquet, mais deux (ou davantage) différents articles devront payer le même port si ils sont envoyés dans le même paquet sur paiement de ce taux sur le paquet entier.

Les articles suivants sont exclus des malles: les liquides, les poisons, le verre, les matières explosives; les livres, les brochures, les tableaux et autres publications obscènes ou indécentes; toutes lettres sur ce enveloppes disciplies et toutes les cartes postales sur lesquelles des épithètes grossières sont écrites, imprimées ou gravées, sur lesquelles des devises déloyales sont imprimées ou gravées; tous les articles qui, par leur forme ou leur nature, sont susceptibles de détruire, dégrader ou mutiler le contenu des sacs de la malle ou toute personne employée au service de la poste.

Il n'est pas permis aux maîtres de poste de faire crédit ni de faire une livraison avant que tout le port soit payé.

Sur les lettres, les paquets cachetés, écritures ou écritures partielles (excepté les manuscrits de livres et les épreuves corrigées passant des auteurs aux éditeurs et excepté les lettres locales); sur tous les imprimés marqués de manière à donner des informations autres que celles données par les imprimés primitifs, (excepté la correction d'erreurs typographiques); sur toutes choses ne devant pas payer le port de lettres mais qui sont enveloppées ou attachées de telle sorte que les maîtres de poste ne peuvent les examiner sans en détruire l'enveloppe; sur tous les journaux, magazines et revues envoyés, par les éditeurs aux abonnés et renfermant quoique ce soit autre que des suppléments bons fide, des comptes ou des reçus d'abonnement; sur tous les paquets devant pas payer de port mais dans lesquels sont cachés des lettres, &c., qui doivent payer le port—3 cents pour chaque demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les lettres locales déposées à des bureaux où la livraison est gratuite, par des porteurs, n'est pas établi, un cent par demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Deux me classe.

N. B.—Cette classe comprend tous les journaux, magazines et revues imprimés et émis à des époques annoncées, d'un bureau de publication connu, adressés à des abonnés réguliers.

Affranchissement.

Sec. 5. Qu'à partir du 1er janvier 1875 sur tous les journaux et publications périodiques expédiés, par la malle, d'un bureau connu ou d'une agence de nouvelles, et adressés à des abonnés réguliers ou des agents de nouvelles, le port sera comme suit: sur les journaux et les publications périodiques paraissant toutes les semaines et plus souvent, deux cents par livre et une fraction de livre: moins souvent, trois cents par livre et une fraction de livre—pourvu que rien dans la présente loi ne soit interprété de manière à changer ou amender la section 99 de la loi intitulée "loi pour reviser, compiler et amender les lois qui ont trait au département du bureau de poste", et approuvée le 8 juin 1872.

Sec. 6. Qu'à dater du 1er janvier 1875 sur réception des dits journaux et publications périodiques au bureau de poste, ils seront posés ensemble et le port en sera payé par un timbre spécial adhérent qui sera fourni par le maître de poste-général, lequel timbre sera apposé au dit paquet ou au sac qui le contiendra, ou sur un mémorandum constatant le dit paiement, ou autrement, ainsi que décidera le maître de poste-général.

Sec. 7. Que les journaux dont un ex emplaire à chaque abonné résidant dans les limites du comté où le dit journal est imprimé et publié en partie ou en totalité, passeront franc de port, mais les dits journaux ne seront pas livrés au bureau de porteurs de lettres ni ne seront distribués par les porteurs, à moins de paiement de port ainsi que l'exige la loi.

Troisième classe.

Tout ce qui appartient à la troisième classe doit être payé d'avance et en plein.

N. B.—Le paiement doit se faire, d'avance, en timbres, et le poids ne doit pas excéder celui une prescrit la loi, (3 onces dans quatre livres.) Les paquets pesant plus que le poids prescrit ne passeront point par la malle.

Sur les brochures, les publications faites de temps en temps, les journaux, revues et magasins passagers; les petites affiches, les affiches, les feuilles de musique, les circulaires non cachetées, les prospectus, les manuscrits de livres et les épreuves, les cartes imprimées, les mappes, les lithographies, les impressions, les lithographies chromo, les gravures, les estampes, les bouteures, les bulbes, les racines—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre livres.

Sur les livres—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les circulaires non cachetées, les journaux passagers ou adressés à des abonnés réguliers—excepté les journaux hebdomadaires, qui peuvent être livrés aux abonnés sur reçus—1 cent pour chaque trimestre, et sur les publications périodiques dont le poids n'excède pas deux onces—quand ces journaux, etc., sont déposés à un bureau de porteurs de lettres, pour livraison par le bureau ou ses porteurs—1 cent chacun.

Sur les publications périodiques de deux livres, quand elles sont déposées à un bureau de porteurs de lettres pour livraison par le bureau ou par des porteurs: 4 cents

VAPEURS.

LA COTE DU LAC.

Pour l'hiver.

Steamer de la malle des Etats-Unis. Entre Mandeville et la Nlle-Orléans.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer, STAMELIA,

Transportant la malle des Etats-Unis, du marcheur et à basse pression,

capitaine Wm. Hannover,

partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de dix heures du matin; le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old-Landing" sur la rivière Tchefuncte, pour Covington. RETOUR: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 8 heures du matin; Madisonville, le LUNDI et le JEUDI matin.

Le service se fera régulièrement, à moins de mauvais temps ou de bagages extraordinaires.

Il y a un restaurant à bord du steamer.

C. M. SORIA,

22 avril75—1an Au No 26 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.

Départ les SAMEDIS, à 5 P. M.

Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur

NATCHEZ,

T. P. Leathers, capitaine,

F. F. Muse, commis.

Se rallient, à Vicksburg à la ligne Parfaut pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St. Louis.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

JNO. LANDRY, 117 Levee; et

HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.

Le soussigné prend le frêt et signe les connaissements pour Trenton, Memphis et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.

W. B. BROCKETT, agent,

1Sept— Au No 38 de la rue des Magasins.

Attakapas et Acadiana.

Ligne du Teche, de Walker & Lyon.

Pour Simmport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya, du Bayou Chênes, de Patterson ville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeanerette, la Nlle-Iberie, Jeanne Pointe, St-Martinville et tous les débarcadères du Bayou Teche. Les bateaux à vapeur, d'un faible tirant d'eau,

CLARKSVILLE,

Capitaine, Abe Smith, commis, Frank Greig, partiront SAMEDI, 8 janvier, à 4 heures P. M.

IDA,

Capitaine, T. R. Muggah, commis, Fred. H. Buck, part SAMEDI, 1er janvier, à 5 heures P. M.

Le frêt et tout ce qui a rapport aux habitations seront l'objet d'une attention particulière. Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à

HITE & CARLIN,

16déc—1m No 4 de la rue Tchoupitoulas.

Opelousas.

Paquebot régulier des Opelousas.

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Pour Washington, Opelousas, Barre, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau.

LOTUS No 2,

remplaçant le Trenton,

E. QUATREVAUX, capitaine,

H. MOLAISON et S. DERRES, commis.

Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

JAMES M. DOWLING,

28sept—1m No 38 de la rue Decatur.

OPELOUSAS.

Départ régulier tous les Mardis à 5 h. p.

Pour Washington, Opelousas, Barre, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau.

Le bateau à vapeur

PILETA,

C. O. Pickel, capitaine.

A. Meyer, commis.

Il prendra du frêt et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaises, et Bayou Boeuf ainsi que du frêt pour la côte.

Le frêt du Bayou des Glaises sera débarqué à Simmsport et à Big Bend.

Le frêt du Bayou Boeuf sera débarqué à Washington.

16 nov—1m

Paquebot hebdomadaire et indépendant des Opelousas.

Départ tous les MERCREDIS à 5 h. P. M.

Pour Washington, Port Barré, Churchville, Atchafalaya, Simmsport, Big Bend Landing, Old Ware et tous les points intermédiaires.

Le bateau à vapeur

ST. MARY,

Capitaine F. Probst, commis J. B. Schmidt, partira tous les MERCREDIS à 5 heures P. M. Dimanche seulement, le bateau partira à 10 heures du matin. Le frêt du Bayou des Glaises sera débarqué à Simmsport et à Big Bend.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

HITE & CARLIN,

No. 3, de la rue Tchoupitoulas.

18 déc—1m

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.

Jour de départ, tous les samedis, à 5 P. M.

Pour Pointe Coupée, Point Barbin, Norman, Alexandrie, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur

B. BINNOTT,

B. BINNOTT, capitaine; GEO. C. HAMILTON, commis.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

N. M. CARTER, 28 rue du Camp,

HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas,

BRITTON & LEPPI, 146 rue Gravier,

ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.

3 déc—3m

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Pinquemine et la Côte.

Le bateau à vapeur

LESLIE PALMER,

Capitaine Allen Junod, M Kennison, commis, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, Midi, et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: il partira de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES midi.

Ce bateau prendra du frêt à un tarif aussi bas que n'importe quel bateau sur cette ligne.

12 mai—

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Baton-Rouge.

Le beau bateau à vapeur

J. J. HOOPER,

Capitaine JAS. P. MCELROY,

Il descend tous les DIMANCHES et MERCREDIS le jour. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

E. G. MELANÇON,

29 août—3m No 30 de la rue Conti.

La Côte Donaldsonville et Bayou Lafourche.

Le rapide et sûr bateau à passagers,

ROBT. WOOD,

W. H. Daniel, Capt.

J. M. Daniel et F. Daliers,

Partira tous les SAMEDIS à 5 heures P. M., et tous les MERCREDIS à midi.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

A. HITE & CARLIN, agents,

12nov—1m No 3 rue Tchoupitoulas.

Paquebot de la Côte et de Lafourche.

Joseph Waldenburg, Nlle.

Trois fois le semaine. Pour la côte et Lafourche.

Le bateau à vapeur

HENRY TETE,

Capitaine Jos. Lincoln,

M. H. Landry et M. H. Charles, Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS JEUDIS et SAMEDIS à midi.

Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES midi. Il descendra la côte le jour.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

B. RIVET et P. CHARLET,

15 juillet—1an 9 rue Conti.

Pour la Côte au-dessus de la ville.

La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Couvent et le White Hall Saw Mill,—Trois fois par semaine.— Le bateau à vapeur

MARY IDA,

Capitaine J. A. Buis; commis E. M. Valette.

Partira de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant le jour.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

W. J. COMAUX, 20 rue Conti.

21mai—1an

BANQUE NATIONALE DE LA NLLE ORLEANS.

A la clôture des affaires du 2 octobre 1874.

RESSOURCES	
Prêts et escomptes	335,763 33
Tiré au sur	1,427 00
Bons des E. U. pour garantir la circulation	200,000 00
Autres actions, Bons et hypothèques	2,800 00
Dû par des agents de rachat et de réserve	5,277 88
Dû par d'autres banques nationales	5,296 51
Dû par des banquiers d'Etat	531 07
Propriétés foncières, mobilier et installations	10,000 00
Dépenses courantes et taxes payées	5,148 18
Primes payées sur bons des E. U.	24,850 00
Chèques et autres items au comptant	320 40
Echanges pour le Clearing-House	93,065 91
Billets d'autres banques nationales	10,277 00
Petite monnaie y compris les nickels	945 08
Espèces	844 18
Billets Legal Tender	15,000 00
Cinq pour cent, fonds de rachats	9,00 00
Total	$714,623 61
PASSIF	
Capital payé	$200,000 0
Surplus	1 000
Autres profits non partagés	2,924 44
Billets de la Banque nationale en circulation	178,320
Dépôts individuels	223,327 97
Certificats de dépôts payables sur demande	3,850 40
Certificats de dépôts à terme (time)	2,000 00
Dû à d'autres banques nationales	364 27
Dû à des banques et à des banquiers d'Etat	2,792 83
Total	$714,922 01

Moi, John H. Pike, caissier de la Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que le crois le tableau ci-dessus exact.

Signé sous serment pardevant moi, ce 7 octobre 1874.

GEO. W. CHRISTY,

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.

LIGNE POSTALE DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de Pembroadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.

PEREIRE, Danré, samedi, 25 décembre.

FRANCE, Trudelle, samedi, 8 janvier.

PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin) Première cabine. $120 et $140 suivant l'emplacement.—Seconde $72—Troisième $40.—Entre-pont, $35 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires. Billets aller et retour à prix réduits.

LOUIS DE BÉRIAN

Agent, 55, Broadway, New-York

ou à L. GRANDJEAN, Agent,

nov—1an Galier Court, Lettre H., R. C.

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLÉANS, avec escale au Havre, à Southampton et à Barcelone.

LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD

Les vapeurs de la Compagnie du Lloyd partiront comme ci-dessous:

	De Brême.	de la Nlle-Orléans.
Hannover	15 sept.	21 oct.
Frankfurt	15 oct.	21 nov.
Hannover	24 nov.	
Frankfurt	24 déc.	

Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers sonneront au Havre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils toucheront à la Havane et Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

Sujets aux conditions définies ci-dessous.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Havre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:

Chambres..... 36 or.

Entrepont..... $150 an or.

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, ou Havre ou à Brême:

Chambres..... 45

Entrepont..... $150 en or.

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:

Chambres..... $25 en or.

Entrepont..... 15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Havre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés sur les navires signalés.

La compagnie se réserve le droit de changer, ou retirer ces steamers, de différer leurs jours de départ, leur destination, leur chemin et les prix de passage.

Pour plus de détails, s'adresser à

F. STOCKMEYER & CO., Agents,

8 août—1an Au No 6 de la rue de l'Union.

Pour New-York directement.

Lignes des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE Des steamers suivants

KNICKERBOCKER,

NEW ORLEANS,

HUDSON,

OCEAN,

Le vaisseau

NEW ORLEANS,

Geo. Dearborn, commandant

partira se son wharf, au pied de la rue Toulouse

Jeudi, 6 janv. à 8 h. A. M.

Passage..... $20.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à

ALFRED MOULTON,

mai—1an Rue Carondelet, No 61.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas—Donaldsonville—&c.

A dater du 7 DÉCEMBRE, le bateau à vapeur

HENRY TERY partira, du pied de la rue Bienville, à 7, 45 du matin, pour Westwego, et transportera les voyageurs à toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour le lendemain, à 4 heures du soir.

Le même bateau se reliera avec le train de passagers du Dimanche: il partira à 2 heures du matin et sera de retour le soir de même jour à 6 heures.

Le frêt est reçu au même endroit, jusqu'à 3 heures de l'après-midi, et sera livré le lendemain matin.

C. C. H. ALLEN,

C. E. PAYNE, Agent. Directeur-général.

6déc—

LIGNE DE MOBILE.

GRANDE ROUTE DE LA MALLE DU NORD DE ST LOUIS.

A DATER DU 22 NOVEMBRE.

Les trains arriveront à la gare (pied de la rue du Canal) et en partiront comme suit:

—DÉPARTS—

Exprès du jour	7:20 a. m.
Exprès (tout le parcours) et malle	5:00 p. m.

—ARRIVÉES—

Exprès (tout le parcours) et malle	10:00 a. m.
Express de nuit	2:30 p. m.

Il y a des CHARS PULLMAN, journellement entre la Nouvelle-Orléans et Louisville, Nashville, Lynchburg et Baltimore. Il n'y a qu'un changement jusqu'à New-York et les villes de l'Est.

Le bureau où se vendent les billets est au coin de rues Camp et Commune, au City Hotel.

21 Nov. D. E. ROBINSON, Surintendant.

THE MOBILE LINE.

GREAT NORTHERN AND EASTERN MAIL ROUTE.

ON AND AFTER NOV. 22 nd.

Trains will arrive and depart from depot foot of Canal street as follows:

—DEPART—

Day Express	7:20 a. m.
Through Express and Mail	5:00 p. m.

—ARRIVE—

Through Express and Mail	10:00 a. m.
Night Express	2:30 p. m.

Pullman Palace cars daily to Cincinnati, Louisville, Nashville Lynchburg et Baltimore without change and only one change to New-York and Eastern Cities.

Ticket office corner Camp and Common streets, opposite City Hotel.

D. E. ROBINSON, Supt.

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à l'"ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levee.

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour.....25 cents. Pour les enfants au-dessous de douze ans.....15 cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour.

Départs de la ville.		Départs du Lac	
6	heures A. M.	7 ½	heures A. M.
8	" "	9	" "
11	" "	11 ½	" "
Midi	" "	1 ½	" P. M.
2	" P. M.	3 ½	" "
4	" "	5 ½	" "
6	" "	7	" "

Tous les Dimanches un train partira de la ville à 6 heures du matin.

Les dimanches un train partira toutes les heures, de 2 heures de l'après-midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

C. H. ALLEN,

5 mai—6m Surintendant-général.

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partiront et arriveront comme suit:

(Du dépôt, au pied de la rue des Oulliopes.)

A partir du 31 octobre 1875 à 5 30 P. M.

DEPARTS.		ARRIVEES.	
Express	7:21 A. M.	Express	11:30 P. M.
Mails	5:30 P. M.	Mails	12:30 A. M.

Le train d'agrément arrive sous les LUNDIS à 1 30 A. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.

E. D. FROST, Directeur-général. 1a 1r 16

New Orleans, St. Louis & Chicago R.R. Co. (Great Jackson route.)

(From Oulliope street Depot.)

From October 31, 1875, at 5 30 P. M.

DEPART.		ARRIVE.	